



Tableau synthèse des tarifs et de la  
rémunération pour les diverses célébrations

2026

### TARIFS POUR LES SACREMENTS ET AUTRES CÉLÉBRATIONS

Sacrements et autres célébrations	Tarifs	Autres informations
Messe	20 \$	
Messe à intentions multiples	20 \$/messe	Pas plus de 3 intentions par messe incluant la messe <i>pro populo</i> et avec l'accord des personnes concernées
Messe à intentions communes	Offrande libre	Des personnes donnent le montant qu'elles désirent pour cette messe annoncée
Baptême	0 \$	Offrande libre versée à la fabrique
Confirmation	0 \$ **	
Mariage	350 \$ **	
Anniversaire de mariage	250 \$	
Funérailles ou messe commémorative	350 \$	Avec ou sans eucharistie
Funérailles d'enfants de 0 à 12 ans	0 \$	
Cérémonie d'adieu à la Résidence funéraire	350 \$	
Célébration de mise en terre sans funérailles ni dernier adieu	60\$	
Accueil des condoléances à l'église	115 \$	

**\*\* Voir tarifs de préparation des documents**

- Aucune paroisse ne peut refuser quelque service que ce soit à une personne qui n'a pas les moyens de payer.
- Au début de janvier de chaque année, la fabrique envoie, à la procure diocésaine, les honoraires de messes qui ont été versés depuis plus d'un an (Ex : en janvier 2026, on envoie les honoraires payés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025). Ref: Politiques administratives 7.3

### RÉMUNÉRATION POUR LES CÉLÉBRATIONS

À toutes ces rémunérations s'ajoutent les frais de déplacement de 0,46\$/km ou de 5\$ minimum.

Célébrations	Part du curé...	Part du célébrant occasionnel demandé par la paroisse (Prêtre, diacre ou laïc)
Messe sur semaine	7 \$	15\$
Messe dominicale	7\$	25 \$
Célébration de la Parole, fin de semaine		25 \$
Mariage avec ou sans eucharistie	25 \$	50 \$
Anniversaire de mariage	25 \$	50 \$
Funérailles avec ou sans eucharistie	25 \$	50 \$
Animation de dernier adieu au salon funéraire	25 \$	50 \$

- Le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, le prêtre envoie au diocèse, les honoraires reçus en trop.  
Réf: Politiques administratives 7.1.2

## RÉMUNÉRATION POUR LES CÉLÉBRATIONS (suite)

À toutes ces rémunérations s'ajoutent les frais de déplacement de 0,46 \$/km ou de 5\$ minimum.

Célébrations	Part du curé...	Part du célébrant occasionnel demandé par la paroisse (prêtre, diacre ou laïc)
Mise en terre sans funérailles ni dernier adieu d'un non-paroissien	10 \$	25 \$
Baptême	0\$	25 \$
Confirmation	0\$	
Célébration du pardon avec absolution individuelle ou collective	0\$	50 \$
Confessions	0\$	25 \$

Prédication de retraite	150 \$/jour	La personne est logée et nourrie
-------------------------	-------------	----------------------------------

## CÉLÉBRATIONS PRÉSIDÉES PAR UN PRÊTRE OU UN DIACRE DEMANDÉ PAR LA FAMILLE

*La rémunération pour les célébrations et les frais de déplacement sont à la charge de la famille*

## TARIFICATIONS POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS

Documents	Tarifs
Certificats et extraits des registres paroissiaux	20 \$
Dossier de préparation de confirmation	50 \$
Ouverture de dossier mariage	100\$

## QUÊTES

Les montants recueillis (toutes les enveloppes et l'argent) les jours où il y a **une quête commandée** sont envoyés à 100% à la procure du diocèse qui les remet à qui de droit, sauf :

**la quête des Aumônes du carême** est gardée par la paroisse qui la réserve pour répondre aux demandes d'aide qu'elle reçoit;

**la quête de Pâques** revient à la fabrique mais elle peut l'offrir au curé si elle le désire et celui-ci la partage alors avec les personnes mandatées en pastorale;

**la quête de Noël** est remise au curé qui la partage avec les personnes mandatées en pastorale.

**la quête aux funérailles** : 50% pour la fabrique et 50% pour des honoraires de messes.

Réf : Politiques administratives 2.4